

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2292

Edition du
20 juillet 2020

DANS CE NUMÉRO

Cadeau fiscal sous couvert de politique familiale (Jean-Daniel Delley)

Le Conseil fédéral voulait faciliter le retour à l'emploi des mères. Le parlement a transformé le projet en un allègement fiscal des hauts revenus

Droits de l'enfant bafoués en Suisse (Sophie Nedjar)

L'histoire d'Hussain illustre la politique du Secrétariat d'État aux migrations qui déclare adultes des enfants migrants, permettant ainsi leur renvoi au lieu de la prise en charge qui leur est due

Spéculation sur le Bitcoin en temps de crise (Mirko Humbert)

Bitcoin, la plus connue parmi les milliers de cryptomonnaies, dont la valeur et la popularité augmentent en fonction du récit qui la fabrique, pourrait-elle jouer un rôle crucial?

Se rêver propriétaire de logement individuel hors des villes (Michel Rey)

Entre le souhait d'une maison à la campagne et la réalité des obstacles à surmonter

Cadeau fiscal sous couvert de politique familiale

Le Conseil fédéral voulait faciliter le retour à l'emploi des mères. Le parlement a transformé le projet en un allègement fiscal des hauts revenus

Jean-Daniel Delley - 10 juillet 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37022>

Tout le monde s'accorde sur le fait qu'élever des enfants ne devrait pas dissuader les couples – en règle générale les mères – de poursuivre une activité professionnelle. Deux conditions s'avèrent dès lors indispensables: disposer d'infrastructures de garde suffisantes et financièrement abordables.

Au parlement, le projet du Conseil fédéral portant sur la seconde condition a reçu un fort soutien. Le plafond de la déduction sur le revenu imposable des frais de garde effectifs passe de 10 100 à 25 000 francs. Cette déduction ne remplit pas les conditions d'une véritable équité fiscale.

On sait qu'en général les possibilités de déduction fiscale avantagent d'abord les revenus élevés – voir [Panorama des impôts en Suisse, chap. 2.3, p. 55](#). Un crédit d'impôt, à savoir une somme déductible de l'impôt dû, aurait mieux rempli l'objectif en soulageant d'abord les familles à revenu modeste.

Mais la proposition a été rejetée, tout comme celle de l'UDC qui voulait faire également bénéficier de cette déduction les familles se chargeant elles-mêmes de la garde de leurs enfants. Coût de

l'opération pour la caisse fédérale, environ 10 millions de francs.

En plein débat survient alors une proposition supplémentaire: porter la déduction générale pour enfant de 6 500 à 10 000 francs, un manque à gagner de 350 millions pour la Confédération et les cantons.

La proposition n'a pas fait l'objet d'une procédure de consultation et n'a pas été étudiée par la commission compétente. Les députés ne disposent d'aucune évaluation de ses effets. [Ueli Maurer](#), le chef des finances fédérales, s'étonne de cette procédure expéditive qui ignore l'avis des cantons.

Il constate que 800 000 familles à faible revenu ne payant pas d'impôt fédéral direct ne profiteront pas de cette révision et que 700 000 familles disposant d'un revenu jusqu'à 100 000 francs verront leur charge fiscale allégée en moyenne de 150 francs. Alors que les familles dont le revenu dépasse 150 000 francs – 15% des familles – se partageront 250 millions, soit les trois quarts du gâteau.

Et de conclure que ce projet ne vise pas à soulager financièrement les familles

avec enfants, mais à alléger l'imposition des hauts revenus. Peine perdue, la majorité bourgeoise (UDC, PLR, PDC et PDB) quasi unanime adopte cette révision, généreuse pour les nantis, elle qui d'habitude mégote sur les dépenses sociales, toujours trop élevées.

Cette révision de la loi sur l'impôt fédéral direct a fait l'objet d'un référendum et sera soumise au suffrage populaire du 27 septembre prochain. Son refus paraît d'autant plus justifié que la crise économique provoquée par la pandémie a particulièrement affecté les familles à revenu modeste.

[Pierre-Yves Maillard](#), président de l'Union syndicale suisse, montre que la somme prétendument dédiée à la politique familiale – 370 millions – pourrait contribuer de manière beaucoup plus efficace à cette politique. Avec cette somme, on pourrait réduire de 25 % les primes d'assurance maladie de tous les enfants.

Ainsi pour une famille avec deux enfants et jusqu'à un revenu brut de 190 000 francs, cet allègement des primes apporterait davantage que la révision fiscale. Donc une copie à retourner à l'expéditeur.

Droits de l'enfant bafoués en Suisse

L'histoire d'Hussain illustre la politique du Secrétariat d'État aux migrations qui déclare adultes des enfants migrants, permettant ainsi leur renvoi au lieu de la prise en charge qui leur est due

Sophie Nedjar - 09 juillet 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37009>

Enfant, migrant non accompagné, Hussain* a quitté l'Afghanistan tout seul. En août 2018, il est arrivé en Suisse où il a déposé une demande d'asile et donné sa date de naissance selon le calendrier persan qui correspond au 9 février 2003. Il a donc quinze ans.

À la suite d'un premier et unique entretien au Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Hussain est déclaré majeur, né le «1er janvier 2000». Deux ans plus tard, soit il y a quelques jours, le même SEM a reconnu Hussain né le «9 février 2003», après recours au Tribunal administratif fédéral.

Durant ces deux années, l'adolescent a été logé, entre autres, dans des centres d'hébergement pour adultes. Il n'a pas été accompagné par un avocat pour être entendu par le SEM comme la loi le prévoit pour les mineurs. Il n'a pas été normalement scolarisé. Ses droits d'enfant ont été niés.

Retour sur cet «accueil» en Suisse qui illustre la politique que le pays réserve aux jeunes migrants requérant l'asile.

Histoire d'Hussain

En fin d'été 2018, Hussain est placé dans un centre pour adultes du canton de Bâle, proche de la frontière

allemande. Il y attrape la gale, il a peur des bagarres fréquentes auxquelles il assiste. Il manifeste une vive inquiétude liée également à son parcours migratoire et, notamment, au mois d'emprisonnement qu'il a subi en Grèce.

Après les nombreuses démarches menées par les membres de l'association [ExilAktion](#) qui l'ont rencontré, au mois de novembre, Hussain peut enfin voir un pédopsychiatre. Ce dernier l'a reçu bénévolement - ses honoraires de spécialiste ne sont pas pris en charge puisque Hussain est considéré comme majeur. Une semaine plus tard, l'enfant est transféré dans le canton d'Argovie.

Il s'y rend seul, se perd avant d'arriver. Le lendemain, alors qu'entretemps l'association ExilAktion avait prévenu le responsable de ce nouveau centre de sa grande fragilité, le jeune garçon a ingurgité l'intégralité des somnifères et des antidépresseurs qu'il avait reçus d'un médecin généraliste pour adultes.

Hospitalisé en raison de cet appel au secours durant plusieurs semaines, Hussain est ensuite accueilli par une famille entre Noël et janvier. Il se raconte un peu. Il explique qu'il éprouve des craintes face

aux hommes avec lesquels il vit, qu'il ne sait pas se préparer à manger, qu'il veut aller à l'école et qu'il aimerait tant habiter dans une atmosphère familiale comme durant ce séjour.

Dès la rentrée d'hiver 2019, avec le soutien d'une autre association pour mineurs, Hussain a intégré des cours de mise à niveau scolaire. Plusieurs fois transféré, il lui est arrivé d'exécuter ses devoirs à même le sol de sa chambre, car pas à son aise dans les espaces collectifs. Malgré tout, son allemand progresse très rapidement.

Dernier déplacement. Hussain est soutenu par un enseignant pour recourir contre la décision du SEM auprès du Département de justice et police. Recours rejeté à l'été 2019. Sans tarder, le Tribunal administratif fédéral (TAF) est saisi, la décision tombe le 20 novembre suivant: le SEM n'a pu fournir aucune preuve de la majorité d'Hussain (arrêt [BVGer](#), texte de recherche: D-4443/2019).

Plus sept mois de trop

Le cas a donc été renvoyé au SEM pour réexamen. L'avocat a maintes fois souligné l'urgence de cette affaire; il a demandé de lui donner la priorité, aussi en raison de la

santé d'Hussain. Cependant, sept mois d'angoisse supplémentaires lui ont été infligés.

Ce n'est que ce 29 juin 2020 que le SEM a contacté l'avocat afin de présenter ses excuses au jeune garçon et l'a reconnu né le 9 février 2003. Ainsi, Hussain a rajeuni administrativement de trois ans, mais il a perdu deux années de sa vie.

Il souhaitait devenir médecin et se forme actuellement afin de pouvoir commencer un apprentissage d'aide-soignant. Dans cette perspective, il effectue un stage au sein d'un établissement pour personnes âgées.

Pour cause de pandémie Covid-19, Hussain est limité dans ses déplacements et ses rencontres, il est hébergé sur son lieu de travail.

Récemment, il a développé des symptômes de stress avec des tremblements de la nuque et de la tête dont il a honte. Un médecin généraliste lui a prescrit, encore une fois, des calmants.

Malgré la reconnaissance de son âge, Hussain est terrorisé, il ne parvient pas à se réjouir. Et, en effet, la procédure d'asile n'est pas terminée.

Cette histoire n'est pas une exception.

Politique inique

Le SEM triche avec les âges, car un majeur cause moins de frais, demande moins de soins et peut être renvoyé dans son pays.

Par ailleurs, pour les mineurs, l'application des accords de Dublin n'est pas possible. Pour rappel, ces derniers prévoient que les personnes migrantes adultes enregistrées une première fois dans un des pays signataires - membres de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse - ne peuvent requérir l'asile qu'auprès de cet État.

Comme le relevait en octobre 2018, déjà, [un article du Blick](#) intitulé «*Grave suspicion contre les autorités: Pourquoi tant de réfugiés ont-ils 18 ans?*», cette pratique de vieillissement des enfants est nettement visible dans les statistiques du SEM.

ExilAktion, la petite association composée uniquement de bénévoles qui a soutenu Hussain, a été fondée dans le but d'aider ces jeunes à obtenir le respect de leurs droits. Que ce soit devant le Comité des Droits de l'enfant de l'ONU, le Tribunal administratif fédéral ou le Tribunal civil cantonal,

elle tente tout ce qui est possible pour faire reconnaître la minorité de quelques enfants et les droits qui lui sont liés.

Elle a persévéré face aux avis négatifs reçus de la part d'autres organisations qui, plus d'une fois, ont affirmé qu'il n'y avait aucune chance. Elle réunit des fonds permettant de payer les avocats et avocates, ainsi que les pédopsychiatres pour des soins et expertises.

Grâce à son engagement et à toutes les preuves que cette association conserve, DP a pu accéder à l'ensemble des documents de la procédure d'Hussain. Sans la mobilisation de cette micro association bâloise qui travaille d'arrache-pied avec, notamment, un avocat de la place, plusieurs enfants logés dans le canton ou déplacés dans d'autres auraient vu et verraient leurs droits pareillement bafoués.

Nul doute que d'autres adolescents décrétés majeurs se retrouvent sur l'ensemble du territoire. Et seule une mobilisation acharnée a permis de dénoncer cette politique qui viole aussi bien le droit international que les conventions signées par la Suisse et la Constitution fédérale.

*Prénom d'emprunt

Spéculation sur le Bitcoin en temps de crise

Bitcoin, la plus connue parmi les milliers de cryptomonnaies, dont la valeur et la popularité augmentent en fonction du récit qui la fabrique, pourrait-elle jouer un rôle crucial?

Mirko Humbert - 20 juillet 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/?p=37048>

Le mystère qui entoure les origines du Bitcoin occulte souvent les intentions de ses créateurs. Satoshi Nakamoto – pseudonyme du ou des concepteurs, on ne le sait pas – a publié en octobre 2008 un [livre blanc](#). Le texte est centré sur les fonctionnalités techniques de cette cryptomonnaie, définie comme «un système d'argent liquide électronique de pair à pair», sans intermédiaire.

La création du Bitcoin est alors motivée par ce constat: le commerce sur Internet est entièrement dépendant des institutions financières classiques pour toutes les transactions. Ceci engendre, d'après Nakamoto, une perte d'efficacité.

Quelques mois plus tard, en février 2009, le même Nakamoto explique sa vision du Bitcoin dans un cadre macro-économique. Sur un forum de discussion, il [critique](#) le système des monnaies nationales trop dépendant des banques centrales.

Depuis, en quelque dix ans, le Bitcoin est passé d'un projet de *geeks* à un actif prisé par les spéculateurs malgré sa volatilité.

La part du récit

Dans les médias spécialisés

partisans des cryptomonnaies, le traitement du sujet Bitcoin, a connu plusieurs phases. La première, qui le présentait comme un argent liquide de l'Internet, a été mise à mal par le défi technique du temps de validation des paiements qui nécessite actuellement une dizaine de minutes.

Ensuite, les experts se sont focalisés sur l'intérêt que pouvait représenter un réseau sans intermédiaire – à l'inverse des cartes de crédit, par exemple. Cette vision, bien que pertinente car les frais de transaction sont minimes, n'a pas résisté au débat sur la consommation énergétique engendrée par la production de Bitcoins.

Cette dernière implique la résolution de calculs complexes et donc coûteux en électricité, effectués par des acteurs économiques, appelés «mineurs» – par analogie avec les chercheurs d'or.

Pour finir, l'attention s'est portée sur la limite de production, fixée pour toujours à 21 millions d'unités Bitcoin et sur la tendance des investisseurs à thésauriser leurs Bitcoins.

Les médias partisans ont donc commencé à parler d'un «*or digital*» que la décentralisation rend potentiellement résistant

à tout type de blocage par les intermédiaires bancaires ou financiers.

What's «halving»?

Cette évolution du discours pourrait passer pour un effet de mode, mais elle est en fait due à la nature changeante de la cryptomonnaie. En effet, dans sa conception, le Bitcoin inclut le «*halving*».

Ce mécanisme consiste à diviser par deux les récompenses données aux mineurs, tous les 210 000 *blocks* – le *block* étant l'unité qui contient l'information des transactions validées et qui est limitée par sa taille (1 Mégaoctet, Mo).

Le «*halving*» se produit à peu près tous les quatre ans. Cet événement change la donne dans tout l'écosystème de production. Jusqu'à ce jour, à chaque fois, il a été suivi de hausses spectaculaires de la valeur.

Cette évolution cyclique pourrait être mise en relation avec l'évolution du récit formulé par les partisans, suggérant ainsi l'hypothèse que le Bitcoin changerait de nature à chaque cycle: il se raréfie et il permet de faire perdurer à l'infini la limite de 21 millions d'unités.

Le dernier «*halving*» a eu lieu le 11 mai 2020, en pleine crise sanitaire et économique. Si on accepte le postulat d'un Bitcoin changeant de nature à chaque cycle, la question est celle de son rôle à l'avenir.

Certains mineurs ont déjà en partie répondu. Le tout dernier *block* créé avant ce 11 mai était accompagné d'un message. Bien qu'en simple note, il était on ne peut plus clairement militant.

Son [contenu](#) reprenait le titre d'un article du *New York Times* du 9 avril 2020 et dénonçait le plan de sauvetage de la Réserve fédérale américaine (Fed) à hauteur de 2 300 milliards de dollars qui dépasse de loin celui de 2008 - année de création du Bitcoin.

Bitcoin et économie américaine en crise

L'actuel plan de relance américain, destiné à garder l'économie sur les rails en période exceptionnelle, révèle certains défauts techniques du système financier.

D'une part, sur les 380 milliards de dollars de prêts destinés aux entreprises, les banques auraient prélevé [10 milliards en frais de transaction](#). D'autre part, les personnes, et sans doute celles qui en auraient eu le plus besoin, ayant un découvert sur leur compte n'ont pas pu toucher l'aide versée qui a été utilisée par les banques pour [comblé cette dette](#).

Dans ces deux cas, des envois d'aides en cryptomonnaie auraient eu l'avantage d'atteindre le but fixé au départ. Toutefois, par rapport à d'autres cryptomonnaies, le Bitcoin ne serait pas le plus rapide pour un tel scénario.

S'il n'est pas la meilleure solution à ce type de problèmes, il est donc peu probable que son futur réside dans un tel rôle. Du coup, qu'en est-il des prétentions de ses apologistes en matière de lutte contre l'inflation?

Le livre «*L'étalon Bitcoin*» de Saifedean Ammous propose des pistes. L'ouvrage de cet économiste libanais, adepte de [l'école autrichienne d'économie](#), est un véritable réquisitoire, parfois jusqu'à la caricature, contre les monnaies-fiat, soit les monnaies émises par des États.

Impossible pronostic

Ammous imagine un Bitcoin qui occuperait le rôle d'étalon monétaire mondial, comme le faisait l'or par le passé. Selon lui, un tel système permettrait de renouer avec le principal avantage de l'étalon-or, qui fixait une valeur exprimée en poids du métal pour chaque billet émis, tout en évitant la pratique de la réserve fractionnaire, grâce à la transparence du Bitcoin.

L'auteur postule également que l'adoption de ce dernier comme étalon monétaire permettrait

de lutter contre l'effet Cantillon, selon lequel l'inflation des prix n'apparaîtrait pas immédiatement ou uniformément à la suite d'une expansion monétaire. En outre, les premiers bénéficiaires de cet argent nouvellement créé profiteraient de prix qui ne seraient pas encore ajustés.

Pour le cycle du Bitcoin qui devrait durer jusque vers 2024, jusqu'au prochain «*halving*», le futur imaginé par Ammous semble irréaliste. Toutefois, un scénario assez proche pourrait se révéler probable.

Le Bitcoin sert déjà *de facto* de réserve au secteur des cryptomonnaies dans leur ensemble. Il est donc possible que ce statut de «*réserve pour cryptomonnaies*» soit mis en avant dans les récits médiatiques militants.

Même si de gros acteurs de la finance classique se sont largement mais discrètement intéressés de près au Bitcoin, il reste difficile de faire un pronostic. Sans compter que le Bitcoin a déjà tellement surpris durant sa courte existence.

Entre le rôle d'actif principal dans une finance décentralisée qui s'annonce principalement spéculative et celui de réserve monétaire internationale stabilisatrice, les créateurs du Bitcoin n'auraient pas hésité. Disparus, morts ou mystérieusement évaporés du monde des affaires depuis des années, ils ne seront certainement pas consultés.

Se rêver propriétaire de logement individuel hors des villes

Entre le souhait d'une maison à la campagne et la réalité des obstacles à surmonter

Michel Rey - 13 juillet 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37033>

Selon un récent [sondage](#), 54 % des Suisses rêvent d'habiter dans une maison individuelle à la campagne, mais à condition qu'elle soit reliée à la ville par une bonne desserte de transports publics.

Cette proportion ne fait que confirmer les résultats des années précédentes. Elle se vérifie dans les nombreuses investigations menées par d'autres organismes et spécialistes de l'immobilier. Effectuée pour l'Office fédéral de la culture, une [enquête](#) arrive aux mêmes conclusions. Près de 59 % des personnes interrogées préféreraient habiter dans une maison individuelle, située dans un village rural au cadre verdoyant.

Mais ce rêve peut-il devenir réalité? Et n'est-il pas en contradiction avec les objectifs d'aménagement qui visent à mettre un terme à l'étalement urbain?

À fin 2018, le [parc immobilier](#) de la Suisse comprenait environ 1,7 million de bâtiments à usage d'habitation. Plus de la moitié (57 %) sont des maisons individuelles, dans lesquelles vit environ un quart de la population. Les occupants de ces biens en sont majoritairement propriétaires.

Acheter mieux que louer?

Les spécialistes de l'immobilier l'affirment. Financièrement, l'achat d'un logement s'avère bien plus intéressant que la location. Si l'on établit un calcul total des coûts, l'habitat en propriété se révèle en moyenne 18 % moins cher que la location d'un logement comparable.

Sans oublier que la vente de sa maison peut être une solution pour se doter d'un capital de fin de vie. La propriété devient un placement lucratif. Autant dire qu'il y a de bonnes raisons de devenir propriétaire.

Acquérir un logement est souvent un choix de vie pour des familles avec enfants. Selon l'enquête de la société *MoneyPark*, deux tiers des locataires rêvent de devenir propriétaires. Mais cette acquisition est devenue quasi impayable compte tenu de l'explosion des prix de l'immobilier.

À moins de disposer d'un capital obtenu par héritage pour assurer les fonds propres et de revenus mensuels élevés pour prendre en charge les frais d'entretien et d'amortissement, l'achat d'un logement en ville demeure un rêve. En effet, habiter en ville devient un luxe ([DP 2283](#)).

L'acquisition s'avère par contre

possible si l'on est prêt à se domicilier dans des communes éloignées de la ville. Comme le souligne un article de la [NZZamSonntag](#) en mars dernier, la baisse des prix de l'immobilier y est significative. Dans la région de Bâle, ceux-ci diminuent de 15 % si l'on consent à faire un déplacement de 15 minutes et de 43 % pour 30 minutes de trajet vers la ville.

Le même constat peut être fait pour la région lémanique, à l'exemple du sud du canton de Fribourg et du Chablais. Ces deux régions accueillent, en effet, un nombre élevé d'acheteurs découragés par les prix dans l'agglomération lausannoise.

Et le recours au télétravail, largement expérimenté durant les semaines de confinement, pourrait encourager cette tendance à prendre domicile à la campagne. Travailler un à deux jours par semaine à la maison permettrait d'alléger les inconvénients des déplacements.

Aménagement du territoire et maison individuelle, tensions notables

Cependant, la maison individuelle n'a pas bonne presse auprès des responsables de l'aménagement du territoire. Elle fait l'objet de

nombreuses critiques. Elle est consommatrice de terrains (le fameux « m^2 » consommé par seconde en Suisse). Sa dispersion dans le territoire entraîne des bouchons sur les routes. Les voitures des pendulaires contribuent aux émissions de CO^2 .

En outre, habiter dans une villa serait la cause d'un isolement social. Et un manque d'intégration dans des zones situées en périphérie du village d'accueil est notable.

Ces critiques sont en partie fondées, s'agissant notamment de la consommation de sol. Mais la réalisation de sa maison sur une parcelle de 1000 m^2 est de l'histoire ancienne. Des formules d'habitat groupé se sont développées. La critique de l'isolement social serait donc excessive.

Les autorités fédérales et cantonales ont-elles les moyens d'empêcher cette tendance de l'étalement urbain? Elles pourront sans doute la freiner voire l'orienter, mais il sera difficile de l'empêcher.

Le réseau des transports routiers et ferroviaires est très dense en Suisse. Il permet aux pendulaires d'accéder en voiture à des gares régionales de desserte et de gagner en train leur lieu de travail. Aussi des zones à bâtir situées dans des régions rurales périphériques deviennent-elles attractives pour y vivre dans une maison individuelle.

En 2014, la dernière révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a mis un coup de frein à l'expansion des zones à bâtir. À juste titre. Mais les périmètres d'urbanisation

retenus dans les plans directeurs révisés demeurent relativement vastes.

Aussi les possibilités d'accueil des zones à bâtir déjà légalisées pour les maisons individuelles restent-elles encore importantes. Elles sont particulièrement nombreuses dans des cantons plus ruraux (tels Fribourg, Valais, Jura et Argovie de même que les cantons de Suisse centrale) qui cherchent à attirer de nouveaux habitants sur leur territoire.

La maison individuelle à la campagne a encore de beaux jours devant elle. Elle répond à une demande sociale, notamment celle des jeunes familles avec enfants. Et les perspectives d'offre existent, grâce à la disponibilité de terrains à bâtir en zones légalisées.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Cadeau fiscal sous couvert de politique familiale

<https://www.domainepublic.ch/wp-content/uploads/panorama-des-impots-pdf.pdf>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=47377#votum34>

<https://www.uss.ch/themes/politique-sociale/detail/reconnaitre-lurgence-mais-apporter-des-solutions-plus-cibrees-et-plus-justes>

Droits de l'enfant bafoués en Suisse

<https://exilaktion.ch/>

<https://www.bvger.ch/bvger/fr/home/jurisprudence/entscheidatenbank-bvger.html>

<https://www.blick.ch/news/schweiz/datenrecherche-zeigt-der-bund-laesst-kinder-fluechtlinge-im-stich-id5021987.html>

Spéculation sur le Bitcoin en temps de crise

<https://bitcoin.org/en/bitcoin-paper>

<http://p2pfoundation.ning.com/forum/topics/bitcoin-open-source>

<https://blockchair.com/bitcoin/block/629999>

<https://www.npr.org/2020/04/22/840678984/small-business-rescue-earned-banks-10-billion-in-fees>

<https://www.nytimes.com/2020/04/16/business/stimulus-paychecks-garnish-banks.html>

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_autrichienne_d%27%C3%A9conomie

Se rêver propriétaire de logement individuel hors des villes

https://issuu.com/alacasa.ch/docs/wts_2019?e=19601227/70011885

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/culture-contemporaine-du-bati/sondage-culture-du-bati.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement.assetdetail.12507413.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/36477>

<https://nzzas.nzz.ch/wirtschaft/arbeit-mit-oev-pendlerstrecken-werden-immer-laenger-ld.1546450?reduced=true>